

NOTE D'INFORMATIONS N°1

Concours de professeurs des écoles

Session 2019


1/ Inscriptions :

Registre des inscriptions aux concours de professeurs des écoles :

- Ouverture le mardi 11 septembre 2018 à partir de 07h00
- Fermeture le jeudi 11 octobre 2018 à 12h00

Selon la réglementation en vigueur, les candidats peuvent s'inscrire, pour une même session, à plusieurs concours de recrutement de professeurs des écoles sous réserve de remplir les conditions d'inscription. Les épreuves écrites se déroulant à la même date, il appartiendra aux candidats d'opter définitivement pour le concours de son choix.

La vérification des dossiers sera effectuée après la proclamation des résultats d'admissibilité.

 Les candidats seront informés par mail, en cas de modification ou d'ajout de demande de pièces justificatifs

Il appartiendra au candidat de vérifier régulièrement sa boîte mail et son compte CYCLADE.

Le candidat pourra à tout moment vérifier l'état de son dossier administratif en ligne, via l'application **CYCLADES > mes justificatifs**

2/ Convocations :

- Les convocations ne seront plus envoyées par courrier. Les candidats devront se connecter sur leur compte CYCLADES, pour les récupérer.
- Centre des épreuves : CAYENNE

Il est rappelé aux candidats que la convocation aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription. Lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admissibilité, ni sur la liste d'admission, ni être nommés en qualité de stagiaire (enseignement public), ni bénéficier d'un contrat provisoire (enseignement privé), qu'ils aient été ou non de bonne foi.

(BO n° 23 DU 07 juin 2012)

3/ Calendrier des épreuves écrites :

- Langue régionale..... vendredi 05 avril 2019 de 8h00 à 11h00
- Français lundi 08 avril 2019 de 8h00 à 12h00
- Mathématiques..... mardi 09 avril 2019 de 8h00 à 12h00
- Publication prévisionnelle des résultats..... courant Mai 2019



Les attestations de natation et de secourisme sont obligatoires.

Renseignements : concours@ac-guyane.fr

*Si vous êtes admissible, mais ne justifiez pas de ces deux qualifications à la **date de publication des résultats d'admissibilité**, vous ne pourrez pas vous présenter aux épreuves d'admission pour lesquelles vous aurez été convoqués et vous serez éliminé.*

4/ Calendrier des épreuves orales :

- Entretien à partir d'un dossier..... **date communiquée ultérieurement**
- Epreuve de mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat, **date communiquée ultérieurement**



Le formulaire « dossier de mise en situation professionnelle » sera disponible à partir du 18 octobre 2018 dans votre espace candidats CYCLADE.

- Publication prévisionnelle des résultats..... **date communiquée ultérieurement**

5/ Contact :

Bureau des concours: concours@ac-guyane.fr